

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEZ - FONTAINE**

SAMEDI 22 OCTOBRE 2022

Date de la convocation :

17/10/2022

Date d'affichage :

27/10/2022

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 9

En exercice : 9

Qui ont pris part à la délibération : 08

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux du mois d'octobre à 10 heures, le conseil Municipal de la commune de Lez-Fontaine (Nord) régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Philippe HANOT, Maire.

Présents : Philippe HANOT, Jacky AMBROZY, Michel BLAUWBLOMME, Chantal CARETTE, Raphaëlle HANOT, Ludovic JOURDAIN, Joeffrey LOUCHE, Ignacio SERE

Absents excusés : Jacques DERAIME

Secrétaire de séance : Raphaëlle HANOT

Objet de la Délibération : Renouvellement du bail (parcelle U 521)

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que le bail concernant la parcelle U521 établi au nom de Messieurs DENET Christophe, DENET Ludovic et Madame DUFFOSET Véronique arrive à expiration et qu'il est nécessaire de le renouveler. Celui-ci a fait l'objet d'un agrément à cession de bail au profit de Monsieur DENET Christophe.

Renouvellement du bail comme suit :

61 ares 02 centiares de prairie située lieu-dit 'Roygae d'Hiveloy » concernant la parcelle cadastrée U521 à Messieurs DENET Christophe et DENET Ludovic. Le prix du fermage est arrêté pour chaque année de jouissance à la valeur de 121,18€ indice 110,26 pour l'année 2022, ajusté ensuite chaque année selon l'indice préfectoral.

Le présent contrat de bail à ferme est établi pour une durée de 9 années qui commencent à courir le 01/01/2023 pour se terminer le 31/12/2031.

Le Conseil Municipal charge le Maire du renouvellement du dit bail.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits

**Le Maire,
Philippe HANOT**



**La secrétaire de séance,
Raphaëlle HANOT**

